

Consultation publique sur le « Document de travail concernant le projet d'identité électronique (e-ID) »

Monsieur le directeur,

Le Conseil d'État vous remercie de votre courrier du 9 septembre 2021 dont il a pris connaissance avec intérêt.

Afin de vous répondre dans le temps imparti, la présente position ne tient compte que des aspects pratiques d'une e-ID étatique, le délai de réponse ne nous permettant pas de vous fournir une appréciation du point de vue technique. Ces éléments vous parviendront ultérieurement.

L'émission de l'e-ID et la tenue de sa base de données doivent être assurées par la Confédération. De surcroît, l'accès à cette prestation doit être assuré à tous les citoyen-ne-s, sans discrimination et à un prix raisonnable.

De plus, l'e-ID serait d'une grande valeur ajoutée dans l'optique du développement des cyberadministrations communale, cantonale et fédérale. Concrètement, elle serait utile à l'émission d'actes authentiques électroniques notariaux et d'état civil, voire à la diffusion d'extraits des registres foncier et du commerce ou à la transmission de taxations fiscales. L'e-ID représenterait également une plus-value dans les domaines de la santé, bancaire, des assurances, voire du commerce en ligne.

Enfin, une infrastructure nationale permettrait un gain de temps et de sécurité lors de l'exécution de procédures administratives ou commerciales. Cette configuration permettrait aussi d'éviter l'usurpation d'identité et apporterait un bénéfice écologique par la diminution du trafic routier.

Veillez croire, Monsieur le directeur, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 29 septembre 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND